

Un premier volet de mesures à 455 M€ mis en œuvre d'ici janvier

© 18/11/2020 | 👤 Delphine Jeanne • 📰 Terre-net Média

Les premiers dispositifs en faveur de l'agriculture dans le plan de relance seront mis en œuvre entre fin novembre et début janvier, a annoncé le ministère de l'agriculture le 17 novembre. Représentant un montant de 455 millions d'euros (sur 1,2 M€), ces mesures recouvrent le soutien à l'investissement matériel, les projets de structuration de filière, et le soutien à la modernisation des abattoirs.



*Des premières mesures du plan de relance vont être mises en place d'ici début janvier, a annoncé le 17 novembre le ministère de l'agriculture
(©@LoranG76
(FranceAgnTweets))*

Dévoilé début septembre par le ministre de l'agriculture, le volet agricole du plan de relance, doté de 1,2 milliard d'euros, vient de franchir une première étape dans sa mise en place puisque le conseil d'administration de FranceAgriMer a examiné le 17 novembre un premier train de mesures, qui seront **ouvertes d'ici le 1er janvier**. Elles représentent au total **455 millions d'euros**.

Lire aussi >> [Plan de relance : à quoi vont servir les 1,2 milliard d'euros dédiés à la transition agricole ?](#)

Soutien à l'investissement matériel dans les exploitations agricoles

À partir du début de l'année 2021, plusieurs dispositifs de **soutien à l'investissement matériel** seront accessibles aux agriculteurs. Une aide à la **conversion des équipements**, dotée de **135 M€**, permettra aux exploitants agricoles qui le souhaitent d'accéder à un matériel plus performant en matière environnementale (réduction des intrants, amélioration de l'épandage...). Une **aide à l'investissement dans le matériel de prévention des aléas climatiques** (filets paragrêle, équipement pour lutter contre la sécheresse...), dotée de 70 M€ sera également accessible. Ces deux dispositifs passeront, concrètement, par une liste établie de matériel plus performant.

À lire également >> [Réduction des produits phytos : déposez votre dossier d'aides à l'investissement en matériels plus performants](#)

Structuration des filières agricoles et alimentaires

Un **appel à projets pour la structuration des filières agricoles** et agroalimentaires, doté de 50 M€, sera ouvert à partir de fin novembre. Des acteurs et des collectifs pourront faire financer leurs projets (hors protéines végétales, déjà couvertes par le plan protéines), qu'il s'agisse d'investissements matériels ou immatériels (visant, par exemple, à améliorer la connaissance au sein des filières pour mieux se positionner en création de valeur ou en performance environnementale). La sélection de dossiers aura lieu sur 2021 et 2022.

Modernisation des abattoirs

Enfin, 130 M€ seront mis en œuvre pour la **modernisation des abattoirs**, avec trois objectifs : améliorer la protection des animaux et le respect des règles sanitaires, renforcer la compétitivité des filières et participer au maintien de l'emploi à moyen terme au travers de la modernisation des outils d'abattage et enfin, former à la protection animale.

Lire >> [La modernisation des abattoirs, l'un des axes du plan de relance](#)

Par ailleurs, deux dispositifs faisant partie du **plan protéines végétales** feront l'objet de précisions ultérieures : le dispositif de « structuration des filières

protéines végétales » et une aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et des semences de légumineuses fourragères, précise le ministère, qui explique que le plan protéines fera l'objet d'une présentation par le ministre « dans les prochains jours ».